

Un choix en fonction de votre catégorie professionnelle ...

Une garantie essentielle qui vous protège en cas d'invalidité partout dans le monde, 24 heures sur 24, et ce, en cas d'accident ou de maladie.

Catégorie 4A

Les personnes qui exercent une profession libérale où l'effort physique et les déplacements sont au minimum.

Catégorie 3A

Les personnes dans les professions libérales ou techniques non incluses dans la catégorie 4A; les administrateurs ou gestionnaires occupant des fonctions généralement associées à un haut degré de stabilité et de responsabilité.

Catégorie 2A

Les personnes qui supervisent des ouvriers dans des métiers techniques non dangereux, qui travaillent dans certains domaines techniques ou qui occupent des fonctions cléricales spécialisées.

Catégorie A

Les ouvriers spécialisés dans des industries ou des métiers non dangereux; y sont inclus certains employés de bureau et des vendeurs.

Catégorie B

Les ouvriers manuels dont les tâches sont plus exigeantes physiquement, généralement dans le domaine de la construction ou en usine.